



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 130642

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les investissements d'avenir concernant le *cloud computing*. Il lui demande de lui préciser les sommes allouées à cette technologie dans le cadre des investissements d'avenir.

Texte de la réponse

Le développement de l'informatique en nuage en France fait partie des priorités du programme « économie numérique » des Investissements d'avenir. Dans ce cadre, il est soutenu par deux actions principales : - l'aide à la recherche et au développement, - l'intervention de l'État en tant qu'investisseur dans des projets rentables. Concernant le soutien à la recherche et développement (R&D), trois appels à projets collaboratifs de R&D ont été lancés sur le thème cloud computing. Leur objectif principal est de permettre aux entreprises installées sur le territoire, PME comme grands groupes internationaux, de développer et maîtriser les technologies qui conduiront aux infrastructures et plates-formes d'informatique en nuage de demain. Dans le cadre du premier appel à projets, 5 projets ont été sélectionnés fin 2011, pour un montant d'aides total de 19 M€. Le deuxième appel, dont le périmètre thématique était similaire, est en phase de sélection des projets. Doté de 20M€ son instruction sera finalisée au deuxième trimestre 2012. Enfin, un troisième appel est paru le 22 mars 2012 autour de la thématique connexe du « big data », c'est-à-dire à l'exploitation des grands volumes et flux de données en temps contraint. Concernant le soutien à l'investissement, un appel à manifestation d'intérêt du fonds pour la société numérique (FSN) a été publié le 18 mars 2011. Ouvert jusqu'en 2016, il était doté à l'origine de 1,4 Md€. Le secteur du cloud computing en constitue l'une des cibles prioritaires. Afin de faciliter l'accès des PME à ces financements, le « FSN PME », fonds commun de placement à risque doté de 400 M€, a été créé le 1er juin 2011. Un premier projet d'infrastructure mutualisée de cloud computing, porté par les sociétés Orange et Thalès, a fait l'objet d'un co-investissement du FSN de 75 M€ en avril 2012.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130642

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2203

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4058